



Lois Hoguet - Niveau 2

7 heures - [Inscription ici](#)

Objectifs :

- Maîtriser la Loi Hoguet et les obligations qui en découlent
- Connaître les règles en matière de mandat
- Être en mesure de faire renouveler sa carte professionnelle sans difficultés
- Appliquer les règles de formalisme inhérentes aux mandats au quotidien
- Préserver son droit à honoraires

Public concerné :

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

Niveau* :

Initiation

Prérequis :

Aucun

Modalité :

Elearning

Délais et modalités d'accès

- Accès au module de formation en ligne sur la plateforme d'apprentissage [sumatrabyAF2A](#) 24h après règlement
- Formation disponible 7jours/7, 24h/24 via une connexion Internet haut débit, pendant toute la durée de mise à disposition prévue

Méthode pédagogique

- Formation dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement
- Documentation téléchargeable

Moyens d'évaluation :

- Questionnaire initial d'évaluation des besoins du stagiaire
- Évaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Évaluation de la satisfaction à chaud
- Évaluation de la satisfaction à froid



La formation valide 7 heures en immobilier avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

*Ne correspond pas à un niveau de difficulté mais à un niveau de spécialisation recherché

Accessibilité & handicap

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction des éventuels besoins d'aménagements. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés. [Notre politique handicap](#)



Lois Hoguet - Niveau 2
7 heures - Inscription [ici](#)

Programme :

Partie 1 : La Loi Hoguet en pratique

- Champ d'application
- La carte professionnelle : délivrance initiale et renouvellement
- L'attestation d'emploi
- L'agent commercial
- La déclaration préalable d'activité
- Les registres, carnets et le compte séquestre
- Les affichages obligatoires
- Les contrôles

Partie 2 : Le Mandat

- Les conditions du droit à honoraires
- Les différents types de mandat
- Le formalisme du mandat
- Conséquences du non-respect du formalisme sur le droit à honoraires

Encadrement et assistance pédagogique tout au long de la formation ouverte à distance (FOAD).
Vous pouvez nous joindre par email à l'adresse contact@sumatrabyaf2a.com.
Nous vous répondrons sous 72h ouvrées.

